

En 2010, en France, comme dans de nombreux autres pays, de nombreux adolescents et de nombreux adultes consomment du cannabis. En un demi-siècle, la consommation du cannabis est venue s'ajouter à celles du tabac et de l'alcool, déjà fréquentes à l'entrée dans l'âge adulte.

Les consommations de tabac et d'alcool font l'objet de messages de prévention, en raison notamment de leurs liens établis avec de multiples problèmes de santé. En France, en 2010, ces consommations

n'a jamais "touché" au cannabis ? Des parents qui s'inquiètent pour leur enfant qui en consomme ? Un cinquantenaire qui s'interroge après des années de consommation ? Un consommateur "dépendant" à diverses autres substances ? Etc.

Il s'agit d'abord de s'appuyer sur les données disponibles, analysées avec soin et esprit critique. D'apprécier les niveaux de preuves. De déterminer la pertinence des critères d'évaluation. D'imaginer les éventuels facteurs de confusion. De préciser l'incertitude des résultats. De travailler

É D I T O R I A L

Sur mesure

sont légales chez les adultes et parfois admises chez les adolescents.

Ce n'est pas le cas du cannabis. Quelles que soient les raisons qui conduisent à en consommer, son usage constitue une transgression d'un interdit plus large, imposé par la loi.

Dès lors, informer sur les effets indésirables du cannabis revêt souvent un caractère polémique. Il s'agit pour certains de justifier la prohibition, en exagérant les effets indésirables du cannabis. Au contraire, pour d'autres, il s'agit de s'y opposer, en insistant sur les effets indésirables de cette prohibition, et en minimisant, voire en omettant parfois, ceux du cannabis.

Pourtant, informer sur les effets indésirables d'une substance de consommation courante est souhaitable. Mais comment informer objectivement un adolescent qui

collectivement, pour minimiser les a priori et pour éviter des points de vue trop étroits. Tels sont les principes utilisés par *Prescrire* pour construire ses synthèses.

Puis, forts des résultats de cette analyse (lire dans ce numéro pages 515-522), il s'agit de fournir une information fiable et impartiale, utile à l'individu concerné, et libérée de tout jugement de valeur. Il n'est pas plus raisonnable de faire de la consommation de cannabis une source d'inquiétude exagérée pour tous, que de nier ses effets néfastes pour certains.

Les soignants ont à faire du sur mesure, adapté au contexte et à la personne concernée, dans l'intérêt de sa santé. Mais en respectant aussi le libre arbitre de chacun, y compris le droit de prendre des risques pour sa santé.

Prescrire